



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/23221
16 novembre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATEE DU 15 NOVEMBRE 1991, ADRESSEE AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE
LA JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'un communiqué du Comité populaire de liaison avec l'étranger et de coopération internationale concernant les déclarations britannique et américaine dans lesquelles de prétendus "éléments libyens" sont accusés d'être impliqués dans le regrettable accident au cours duquel un avion de la Pan American World Airways s'est écrasé en 1988, ce communiqué dément catégoriquement que la Libye ait quelque lien que ce soit avec l'accident en question.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(Signé) Ali Ahmed ELHOUDEIRI

Annexe

Communiqué du Comité populaire de liaison avec l'étranger
et de coopération internationale

Le Comité populaire de liaison avec l'étranger et de coopération internationale a pris connaissance avec stupéfaction des déclarations britannique et américaine dans lesquelles de prétendus "éléments libyens" sont accusés d'être impliqués dans le regrettable accident au cours duquel un avion de la Pan American World Airways s'est écrasé en 1988. Le Comité populaire de liaison avec l'étranger et de coopération internationale dément catégoriquement que la Libye ait quelque lien que ce soit avec cet accident ou que les autorités libyennes en aient eu une quelconque connaissance préalable, réitère sa condamnation du terrorisme sous toutes ses formes, présente les condoléances du peuple libyen aux familles touchées par l'accident et se déclare solidaire de leur peine.

Lorsqu'un petit pays en développement comme la Libye est accusé par des superpuissances comme les Etats-Unis et le Royaume-Uni, il est normal qu'il se réserve le droit de se défendre devant une juridiction juste et impartiale, comme l'Organisation des Nations Unies, la Cour internationale de Justice et d'autres organes.

Tout en soulignant que le langage de l'intimidation n'est pas de mise à notre époque et qu'il faut lui préférer le dialogue, la preuve et la logique, le Comité populaire de liaison avec l'étranger et de coopération internationale fait observer que les autorités judiciaires libyennes compétentes n'ont pas été contactées en vue de rechercher la vérité et de vérifier les allégations susmentionnées.

Nous demandons instamment aux Etats-Unis et au Royaume-Uni de s'en remettre à la logique de la loi, à la sagesse et à la raison et de faire appel au jugement de commissions d'enquête internationales impartiales ou de la Cour internationale de Justice.
